

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°019
Portant délégation de signature
à

Madame Elisabeth GOIG
Directrice du Développement du Patrimoine
Immobilier (DDPI)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Elisabeth GOIG** (IGR), Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI), à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois.

Chapitre II
Affaires financières

Article 3

Madame Elisabeth GOIG (IGR), reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier.

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Madame Elisabeth GOIG reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de prescrites sur les lignes financières de la structure budgétaire suivantes :

- UB902
- BAIM UB402

Article 4

Madame Elisabeth GOIG reçoit délégation afin de signer certains actes relatifs aux **marchés de travaux et de services** (prestations intellectuelles liées aux opérations de travaux), **et de fournitures** (liées à l'activité du service) relevant du code de la commande publique (partie réglementaire), lorsque la prise en charge financière est effectuée sur le budget de la DDPI, **dans le cadre des accords-cadres et opérations spécifiques**, les bons de commande jusqu'à 40 000 € HT dans le cadre des marchés subséquents à bons de commande, elle atteste du service fait des projets suivis à titre personnel.

Chaque chef de projet et/ou directeur(trice) de pôle signe le service fait de ses opérations.

Chapitre III Marchés publics

Article 5

Dans le cadre de l'exécution des **marchés de services liés à l'activité de la DDPI**, Elisabeth GOIG reçoit délégation afin de signer les principaux actes qui suivent pour les projets suivis à titre personnel :

- Ordre de service,
- Proposition d'acceptation et d'agrément d'un sous-traitant pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Acceptation ou rectification des demandes de paiement,
- Constatation du retard et application des pénalités,
- Décisions liées aux modalités de réception de phase (réception, d'ajournement, de réception avec réfaction ou de rejet) à l'exception des marchés de maîtrise d'œuvre.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 6

Dans le cadre des **marchés de travaux**, et en l'absence de Maître d'œuvre externe, Elisabeth GOIG reçoit délégation afin de signer les principaux actes qui suivent pour les projets suivis à titre personnel :

- Ordres de service,
- Proposition d'acceptation et d'agrément d'un sous-traitant pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Acceptation ou rectification du projet de décompte,
- Proposition de modifications contractuelles pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Calendrier en cas de travaux allotis,
- Constatation du retard et application de pénalités,
- Etat des lieux contradictoires : mise à disposition de certains ouvrages ou parties d'ouvrages,
- Proposition de réception et de levée des réserves pour approbation par la maître d'ouvrage,
- Signature du décompte général définitif (DGD) pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Et toutes les opérations que le CCAG Travaux prévoit d'être réalisées par le maître d'œuvre.

Article 7

Dans le cadres des **marchés de travaux**, Elisabeth GOIG reçoit délégation afin de signer pour le compte du maître d'ouvrage les actes qui suivent :

- Une prolongation des délais telle que prévue par l'article 19.2.2 du CCAG Travaux,
- Un ajournement des travaux,
- Des modifications apportées aux dispositions contractuelles prévues par l'article 30 du CCAG Travaux (métrés fondés sur les dimensions et caractéristiques prescrites par le marché).

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth GOIG, les délégataires suivants reçoivent délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 4 à 7 du présent arrêté :

- Madame Ségolène DURAND (IGR)
- Monsieur Yann BRIEUSSEL (IGR)
- Madame Claude MORAN (IGE)
- Monsieur Yoann BERTRAND (IGE)
- Monsieur Emilien ROUSSET (IGE)
- Monsieur Yoann PARIS
- Monsieur Edouard CHAMPION

Article 9

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature par le Président, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature précédemment consenti au même délégataire sur les mêmes domaines que ceux visés par la présente délégation.

Article 10

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible l'ensemble des personnels et des usagers et dans les services centraux, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 11

Le Directeur Général des Service et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le... 21/01/2021

Les délégataires

Fait à Marseille, le 21 janvier 2021

Le délégant

Madame Elisabeth GOIG

Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI)



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Madame Ségolène DURAND



Monsieur Yann BRIEUSSEL



Madame Claude MORAN



Monsieur Yoann BERTRAND



Monsieur Emilien ROUSSET



Monsieur Yoann PARIS



Monsieur Edouard CHAMPION

